



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 26/06/2026

Date d'affichage : 07/07/2026

L'an deux mil vingt six, le trente juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Lydia ANDARELLI, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA en faveur de M. Jean BIANCUCCI, M. Mathieu CESARANO en faveur de M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Me CRUCIANI Marie Paule.

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO

Délibération n° : MA-DEL-2026-040

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.151-1 et suivants, L.153-11 et suivants ;
- La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) ;
- Les servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire communal ;
- La délibération MA-DEL-2024-038 du Conseil Municipal, prescrivant la révision du PLU ;
- Les documents et études intéressant le territoire communal ;

Considérant

Que la commune de Cuttoli-Corticchiato connaît des évolutions démographiques, résidentielles et économiques qui nécessitent la définition d'une stratégie d'aménagement cohérente et adaptée aux caractéristiques du territoire ;



Que la révision du Plan Local d'Urbanisme constitue l'occasion pour la commune de préciser un projet global d'aménagement et de développement à moyen et long terme, conciliant les besoins de la population, la préservation des espaces agricoles et naturels ainsi que la valorisation du cadre de vie ;

Que la commune souhaite disposer d'un nouveau document d'urbanisme lui permettant d'encadrer son développement, de maîtriser l'utilisation de l'espace et de renforcer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme ;

Que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de son évaluation environnementale constitue une démarche structurante pour l'avenir de la commune, nécessitant la mobilisation de compétences techniques, juridiques et environnementales spécifiques ;

Que, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la commune entend solliciter le soutien financier de l'État afin d'accompagner cette démarche et de limiter la charge supportée par le budget communal.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Objet de la demande	Coût prévisionnel	Part du financement demandé	Financier
Conduite des études et de la procédure de révision du PLU	39 000	100%	Etat
Evaluation environnementale du PLU	20 700	100%	Etat

Que la commune a sollicité l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) afin d'obtenir une proposition technique et financière pour la réalisation de cette mission ;

Que l'offre transmise par l'AUE s'élève à cinquante-neuf mille sept cents euros (59 700 € HT) pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la réalisation de son évaluation environnementale ;

Que la commune sollicite en conséquence la participation financière de l'État au titre des dispositifs d'aide à l'élaboration des documents d'urbanisme, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

DÉCIDE :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et à la réalisation de son évaluation environnementale, pour un montant total de cinquante-neuf mille sept cents euros (59 700 € HT).

- De solliciter le concours financier de l'État au taux le plus élevé possible.



D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document relatif aux demandes de subvention, ainsi que tout acte, convention, marché, contrat ou document afférent à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de son évaluation environnementale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 07/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-BIANCUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001036-20260630-MA-DEL-2026-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026



7